

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE

Le 19 décembre 2024, les fondateurs de l'association « Anim avec Thomas » se sont réunis en assemblée générale constitutive au 64 rue des lilas, 72160, LA CHAPELLE ST REMY.

Étaient présents :

- PAULIN Thomas
- PAULIN Valérie
- WERKLING Daphné

L'assemblée générale désigne Thomas PAULIN en qualité de Président de séance, et Daphné WERKLING en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à disposition des présents le projet de statuts de l'association et fait état de l'avancée des travaux.

Puis, il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Adoption des statuts ;
- Élection des membres du Bureau ;
- Pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts.

Après débat, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes :

**1<sup>ère</sup> délibération** : L'assemblée générale, à l'unanimité adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.

**2<sup>ème</sup> délibération** : L'assemblée générale constitutive élit les personnes suivantes membres du bureau :

- PAULIN Thomas : Président
- PAULIN Valérie : Trésorière
- WERKLING Daphné : Secrétaire

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée infinie.

**3<sup>ème</sup> délibération** : L'assemblée générale constitutive désigne Monsieur PAULIN Thomas pour assurer toute formalité de déclaration et publication.

PAULIN Thomas



PAULIN Valérie



WERKLING Daphné

